



**AVIS PUBLIC**

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 août 2024, le Règlement accordant une subvention à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières » (2024, chapitre 76) afin de l'aider à donner des services aux établissements à l'intérieur du district commercial dans lequel il a compétence.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 29 août 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière